

MAIRE DE ST MAYME DE PEREYROL
24380 ST MAYME DE PEREYROL

SEANCE DU 19 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi dix-neuf juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de ST MAYME DE PEREYROL, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2020

Présents : Denis CHAPOUL, Daniel COLASSIN, Valérie BEN SUSSAN, Sandrine CHAUSSAT, Franck LAUD, Julien MAZIERE, Cyril RIGAUDIE, Mélanie DUPUTEL, Adeline RAYNAUD, Cybille FLEURY, Jade RIBEIREIX

Absent excusé : 0

Procuration : 0

Secrétaire de séance : Mélanie DUPUTEL

Désignation des délégués aux différentes commissions (point délibérant)

Votes Pour : 11

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Les représentants du conseil municipal aux différentes instances ont été désignés comme suit:

SYNDICATS :

SDE24 (Syndicat Départemental d'Energie)

Délégués titulaires : Mr Daniel Colassin et Mr Cyril Rigaudie

Délégués suppléants : Mme Jade Ribeireix et Mr Franck Laud

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Délégués titulaires : Mr Julien Mazière et Mr Denis Chapoul

Délégués suppléants : Mr Cyril Rigaudie et Mme Adeline Raynaud

COMMISSIONS COMMUNALES :

Ambroisie (1 pers.) : Mr Franck Laud

Amélia (1 pers.): Mr Daniel Colassin

Animation (3 pers.): Mr Daniel Colassin, Mme Adeline Raynaud, Mme Jade Ribeireix

Appels d'offre et ouverture des plis (3 titulaires – 2 suppléants)

Titulaires : Mr Denis Chapoul, Mme Valérie Bensoussan et Mr Julien Mazière

Suppléants : Mme Cybille Fleury et Mr Cyril Rigaudie

Bâtiments communaux (3 pers.) : Mr Julien Mazière, Mme Cybille Fleury et Mr Daniel Colassin

Budget (5 pers.): Mr Denis Chapoul, Mme Mélanie Duputel, Mr Daniel Colassin, Mr Cyril Rigaudie et Mme Cybille Fleury

CCAS (3 pers.): Mme Valérie Bensoussan, Mme Adeline Raynaud et Mme Sandrine Chaussat

Cimetière (5 pers.): Mme Mélanie Duputel, Mme Jade Ribeireix, Mr Cyril Rigaudie, Mme Sandrine Chaussat, Mr Denis Chapoul

Défense (1 pers.): Mr Cyril Rigaudie

Ecole (4 pers.)

Titulaires: Mme Mélanie Duputel et Mr Denis Chapoul

Suppléants: Mme Sandrine Chaussat et Mme Adeline Raynaud

Urbanisme (3 pers.): Mme Mélanie Duputel, Valérie Bensoussan et Mr Daniel Colassin

Voirie (4 pers.): Mr Julien Mazière, Mr Franck Laud, Mme Sandrine Chaussat et Mr Denis Chapoul

GRAND PERIGUEUX

Conseil Communautaire: Mr Daniel Colassin a été désigné suppléant de Mr Denis Chapoul pour siéger au conseil communautaire du Grand Périgueux.

Par ailleurs, il faudra désigner ultérieurement les représentants aux commissions du Grand Périgueux.

Vote des taxes 2020 (point délibérant)

Votes Pour : 11

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taxes pour l'année 2020 aux mêmes taux que l'année dernière à savoir:

- 16.70% pour le foncier bâti

- 42.42% pour le foncier non bâti

Indemnités des élus et frais de déplacement (point délibérant)

Votes Pour : 11

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Les indemnités du maire et de la première adjointe sont fixées aux tarifs plafonds possibles, à savoir:

991.80€ pour le maire

385.05€ pour la première adjointe

Ces indemnités pourront faire l'objet d'une révision ultérieure.

Par ailleurs le conseil municipal décide d'instaurer le remboursement des frais de déplacement (selon barème kilométrique en vigueur et sur justificatifs) pour les conseillers devant se rendre en réunion pour représenter la commune en dehors du canton de Vergt.

Investissements

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Plusieurs investissements sont projetés pour être réalisés au cours du mandat. Le conseil municipal a engagé une réflexion sur les sujets suivants:

- Propriétés Huot : hangar, terrain et grange

Mr Huot sollicite la mairie pour l'acquisition du hangar, à hauteur de 150 000€ (estimation des domaines à 180 000€), des 3 terrains à bâtir à 10€/m² (pour 6835m²), et de la grange+logement qui se situe devant la mairie (65 000€).

Le Conseil doit réfléchir et se positionner rapidement sur ces futures acquisitions et sur ce que l'on peut en faire (logement locatif, mairie, salle des fêtes, projet photovoltaïque, résidence pour personnes âgées, projet associatif...).

Le conseil propose que le Maire rencontre à nouveau Mr Huot pour une négociation sur le hangar et la grange/logement.

- Le restaurant du bourg (en vente à 92 000€):

Le conseil doit réfléchir à cette acquisition et à ce que la commune pourrait en faire (point associatif, multiple rural, logement locatif...).

- Terrain Laparre (environ 2000m²):

Ce terrain, en prolongement du cimetière jusqu'à la route, pourrait servir à divers usages : installation des poubelles semi enterrées, parking, construction d'un local technique, extension du cimetière, etc... Le conseil municipal missionne le maire pour aller rencontrer le propriétaire et négocier le prix du terrain à un tarif raisonnable.

Journal et site internet

Rapporteur: Adeline RAYNAUD

Mme Adeline Raynaud a pris en charge la mise à jour du site internet.

Il est demandé à chacun de consulter le site et d'apporter ses contributions selon ses domaines de compétences.

La réalisation d'un journal papier est évoquée mais devra faire l'objet d'un prochain point.

Enfin, Mme Adeline Raynaud propose de travailler à la réalisation d'une page facebook pour la commune.

Dossier poubelles semi-enterrées

Rapporteur: Denis CHAPOUL

L'installation des bornes semi-enterrées par le Grand Périgueux est prévue en fin d'année et il convient de se positionner rapidement sur les lieux d'implantation.

Après consultation du maire de Saint Amand de Vergt pour les secteurs limitrophes, le conseil municipal valide les emplacements suivants:

- le cimetière (terrain Laparre)
- la Chauderie (intersection route de la forge et route de l'auberge)
- Boirac (emplacement actuel des containers) - commune de St Amand
- Les Montagnens - commune de St Amand de Vergt au bout de la route Pierre Grellety

En accord avec la commune de Saint Amand de Vergt, la commune de Saint Mayme ne financerait que 3 points sur 4, le 4eme étant pris en charge par St Amand de Vergt.

La commune va rapidement rencontrer le Grand Périgueux pour discuter de cette proposition d'implantation.

Questions et informations diverses

Rapporteur: Denis CHAPOUL

Loyer de l'Ecole: (point délibérant)

Votes Pour : 10
Votes Contre: 1
Abstentions : 0

L'école alternative "Au Village des Enfants" occupe depuis 2017 les locaux de l'ancienne école communale à titre gracieux (le contrat initial prévoyait la gratuité pendant un an).

Le conseil municipal propose de fixer un loyer mensuel modéré de 300€ à compter de septembre 2020 qui pourra être révisé tous les ans.

D'autre part, le conseil municipal déplore qu'il n'y ait pas plus d'interactions entre l'école et la mairie et d'implication de l'école dans la vie de la commune.

Prêt de tables et chaises pour les habitants de la commune:

Une demande de prêt de tables et chaises a été faite à la mairie. Le conseil municipal approuve cette demande dans la mesure où une caution est demandée, et qu'un état des lieux du matériel est fait au moment de l'emprunt et du retour du matériel.

Par ailleurs, Mr Daniel Colassin propose de s'occuper de la gestion de la salle des fêtes (locations, états des lieux, remise des clés...).

Commande de masques:

Un stock de 300 masques, commandés en période de confinement, est disponible en mairie. Il est proposé de conserver ce stock pour le moment.

Tête de buse affleurante Route de la Forge:

Un devis d'un montant de 1260€a été établi par l'entreprise Muret pour sécuriser l'endroit.
Mr Julien Mazière est chargé de faire établir un devis comparatif avant de prendre une décision.

Transport scolaire Collège:

Pour information, il est rappelé que les frais de transport scolaire pour les collégiens se rendant à Vergt sont pris en charge par la commune pour l'année scolaire 2020/2021, conformément à la délibération du 10 juillet 2019. La commune doit relayer l'information aux familles concernées.

Assainissement du bourg:

Une réunion a eu lieu sur le sujet ce jour avec les représentants du Grand Périgueux. Le projet présenté ne prévoyait plus la prise en compte de l'arrière du bourg, notamment le hangar et les terrains Huot, pourtant prévus dans le projet initial. Le Grand Périgueux doit revoir son projet et revenir vers la commune avec une nouvelle proposition.

Mr Julien Mazière souligne qu'il faudrait profiter de ces travaux pour réhabiliter le réseau d'adduction d'eau potable très ancien. Il faudra donc veiller à ce que le SIAP soit associé à cette démarche.

Remise en état du lavoir:

Mr Lambertin ayant remis en état le lavoir situé en contrebas des Martres, il est suggéré de le rencontrer et de faire un article sur le site internet de la commune.

Prochain Conseil Municipal:

Le prochain conseil aura lieu avant le 25 juillet et sera notamment consacré au vote du budget.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.

Denis CHAPOUL

Mélanie DUPUTEL

Daniel COLASSIN

Valérie BEN SUSSAN

Sandrine CHAUSSAT

Cybille FLEURY

Franck LAUD

Julien MAZIERE

Adeline RAYNAUD

Jade RIBEIREIX

Cyril RIGAUDIE